

JOURNAL D'UN TEMOIN
LA GUERRE VUE DEPUIS BRUXELLES
(Roberto J. PAYRO, pour *La Nación*)

Bruxelles, novembre (1914). Deuxième semaine.

Roulers, par exemple, a beaucoup souffert durant les combats livrés en Flandre, à cause des obus et de l'incendie. De nombreuses maisons et usines, plusieurs moulins et le presbytère, ont brûlé. L'église est fort détériorée et ses vitraux colorés ont volé en mille morceaux.

Les habitants furent accusés d'avoir tiré sur les Allemands et la ville condamnée à une amende de 200.000 francs, somme qu'ils réunirent à grand-peine, quelques jeunes filles volontaires de la bourgeoisie allant quémander de porte en porte. Le bourgmestre, le secrétaire communal et six notables avaient été pris en otages et l'autorité allemande

menaçait de la peine de mort ceux qui propageaient de fausses nouvelles au sujet de la guerre.

Tous les prétextes sont bons pour évoquer des sanctions et, de préférence, pour infliger des amendes, parce que l'argent est le nerf de la guerre.

A Anvers, un négociant en grains, du nom de D..., qui avait été mal inspiré en disant dans un restaurant quelques phrases considérées comme offensantes pour l'empereur Guillaume, a été condamné à neuf mois de forteresse ; un membre de la raison sociale John P. Besch et Cie., a été arrêté parce qu'il a refusé d'accepter en paiement des marks au taux de 1,25 (**N.d.T.** : « avis » d'Adolphe MAX, à Bruxelles, du 30/8/1914), bien qu'il ait allégué qu'un établissement allemand, la Disconto Gesellschaft d'Anvers elle-même, ne les prenait qu'à un taux très inférieur. On l'a remis en liberté, des heures plus tard, l'invitant à ne pas récidiver ...

Ce second fait m'amène à songer à la situation économique du pays, que j'ai déjà évoquée précédemment (**N.d.T.**) et qui continue à être extrêmement pénible. On ne sait plus comment sortir de l'impasse et la misère augmente surtout dans les "*classes aisées*" qui ne parviennent plus à disposer d'argent comptant.

Signalons quelques éléments plus récents.

On a fondé une Ligue des locataires (**N.d.T.**) dans le but d'unir les efforts afin d'obtenir une attitude équitable des propriétaires, parce que la question des loyers durant la guerre préoccupe tout le monde.

La Ligue essaie pour le moment que les locataires, qui se trouvent dans l'impossibilité de payer, ne soient plus poursuivis judiciairement, et ses dirigeants ont, à plusieurs reprises, servi d'intermédiaires entre propriétaires et locataires, obtenant tantôt une baisse des loyers, tantôt une partie de ces loyers différés

jusque après la guerre, tantôt la suspension des paiements durant le même délai. Quand ils ne parvenaient pas à un de ces accords, ils recouraient à la justice et c'est ainsi qu'ils ont facilement obtenu des juges, se rendant compte de la situation, qu'ils postposent les jugements entre propriétaires et locataires, suspendant indirectement le paiement des loyers. Ils ont également empêché l'expulsion des malheureux qui vivent dans de très modestes logements loués sans contrat et que les propriétaires impitoyables voulaient mettre à la rue et, quand ces derniers faisaient embarquer les meubles, ils parvenaient à obtenir que ces mêmes pauvres locataires soient nommés dépositaires, épargnant les frais de dépôt, qui s'élèvent à deux francs par jour.

L'action de la Ligue commence à s'exercer sur les administrations de propriétaires, comme la direction des domaines de la couronne, la commune de

Bruxelles et l'administration des hospices, et elle espère obtenir, lorsque la Chambre des représentants reprendra ses travaux – ce qui, malheureusement, n'aura pas lieu de si tôt –, une loi spéciale sur les loyers durant la guerre.

Le pain est, lui, rationné, et d'une manière absurde. Les boulangers ne vendent qu'un pain noir pour chaque famille, sans du tout tenir compte du nombre de ses membres. Ce pain, qui se compose à moitié de farine et à moitié de son – d aucuns disent de sciure – ne pèse pas plus de 750 grammes, alors que le poids obligatoire devrait être d'un kilo (**N.d.T.** : « ordonnance » d'Adolphe MAX, à Bruxelles, du 13/8/1914). Mais c'est encore pire dans certains faubourgs : les habitants n'obtiennent qu'un pain de 500 grammes, tous les deux jours, pour une famille entière.

On raconte à ce propos la mésaventure tragico-

comique d'un habitant de Laeken, qui avait obtenu pour ses enfants affamés deux pains n'ayant pas le poids légal et qui était allé déposer plainte au commissariat, où il devait les laisser comme preuves du délit. Je suppose que la victime aura été assez sage pour retirer aussitôt sa plainte ... et les pains.

Depuis le début de la guerre, on vend sur les marchés centraux surtout de la viande, de la volaille, des fruits, des légumes, du beurre et du fromage.

La viande arrive tous les matins en grandes quantités, parce que les paysans s'empressent de se débarrasser de leur bétail, à cause de la raréfaction du fourrage, de la nécessité de faire de l'argent et de la peur des réquisitions. Les animaux disparaissent et je ne sais pas comment on repeuplera la Belgique exsangue de fermes quand se terminera la guerre, si ce n'est en en important de

l'étranger. Personne ne se préoccupe de l'élevage ni ne conserve des reproducteurs ; si la guerre se prolonge, dans quelques mois, il ne restera pas une vache dans le pays. Quoi qu'il en soit, le prix de la viande en gros a baissé au détail mais les détaillants continuent à la vendre plus ou moins comme avant.

Les raisins, que Hoeilaart, Overijse et d'autres communes envoyaient par tonnes en France et en Angleterre, doivent à présent se vendre exclusivement en Belgique et à vil prix. L'année dernière, le raisin se vendait de 80 centimes à 2 francs le kilo, selon la catégorie ; aujourd'hui, les caisses de deux kilos et demi à trois kilos et demi se vendent à 30 centimes ! ...

Les meilleures poires et pommes s'obtiennent à 60 centimes le kilo.

Il se produit le même phénomène avec la volaille qu'avec la viande, parce que les éleveurs

n'ont pas de quoi alimenter leurs poules et leurs poulets.

Le poisson continue à arriver de Hollande, même si ce n'est plus dans les mêmes quantités qu'avant.

*

On discute de la façon de répartir le paiement de la contribution de guerre afin qu'elle ne pèse pas injustement sur les uns, laissant les autres dispensés.

La commune envisage de l'appliquer de telle sorte qu'elle serait exclusivement à la charge des propriétaires d'immeubles alors que tous les rentiers, dont la fortune est sous forme de titres, etc., ne devraient pas payer un centime.

Entretemps les Allemands continuent également à se préoccuper de finances et le gouverneur général, le feldmaréchal von der Goltz, vient de promulguer un décret ordonnant que les impôts, droits et péages établis par les lois en vigueur se paieront comme

avant chez les receveurs belges, qui continuent à exercer leurs fonctions, et ordonnant aux débiteurs de régler leurs dettes sans retard.

Pour ce faire, le gouverneur s'appuie sur les conventions internationales, que les Allemands respectent quand elles leur conviennent et qu'ils rejettent dans le cas contraire. Ainsi la substance du décret de von der Goltz dit textuellement :

"On porte à la connaissance du public que, en vertu de l'article 48 de la Convention de La Haye du 18 octobre 1907, concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, le gouvernement général continue à percevoir sur le territoire occupé les impôts, droits et péages établis au profit de l'état belge et que, moyennant les rentrées qui en résulteront, il couvrira les frais d'administration du territoire occupé."

Extraordinaires ces papiers moisissés, dont il reste tellement de fragments utilisables par l'envahisseur !

Dans une autre de ses publications, l'administration allemande se plaint que la population de Bruxelles ne reprend pas le travail ni en nombre ni avec la motivation souhaitable, bien qu'elle (**N.d.T. :** l'administration allemande) ait fait tout ce qui lui était possible pour qu'ils (**N.d.T. :** les Bruxellois) ne manquent pas de vivres ni de charbon, permettant pour cela le fonctionnement des chemins de fer vicinaux proches (qui, soit dit en passant, doivent leur reverser la moitié de leurs recettes), et facilitant la circulation des personnes chargées de l'approvisionnement de la ville. Et, se basant là-dessus, le gouverneur von Lüttwitz recommande de "*la manière la plus énergique*" aux communes de l'agglomération qu'elles ne distribuent pas gratuitement des vivres à tous ceux qui ne travaillent pas alors qu'ils auraient la possibilité de le faire.

*

Sans compter les ruines qui rendent tristes certaines de ses localités, la région de Charleroi présente, elle, véritablement un aspect de désolation. On dirait qu'elle est pétrifiée et la fumée de ses cheminées n'entache même plus le ciel. Les mines de charbon et les usines ont interrompu toute activité faute de matières premières. Les mines manquent de bois, de fer, les graisses et l'huile qui leur sont indispensables pour fonctionner ; les laminoirs et les ateliers de construction n'ont pas de houille pour alimenter leurs fourneaux et moteurs.

Le gouvernement allemand a nommé l'ingénieur et conseiller des mines Haase chef du district afin que, en accord avec les industriels carolorégiens, il cherche les moyens de faire renaître l'activité dans la région houillère (**N.d.T.**). Mais l'on ne trouvera pas ces moyens tant que les chemins de fer ne recirculeront pas avec une certaine régularité et tant

que les industriels ne pourront pas disposer des fonds qu'ils avaient dans les banques pour payer les salaires de leurs ouvriers. La pénurie d'argent est, en effet telle que certaines sociétés ont dû émettre des bons payables après la guerre et qui sont acceptés sans difficulté dans le commerce local.

Pour remédier à cette situation insoutenable, on va constituer à Charleroi, grâce à l'initiative de plusieurs grands industriels, une nouvelle banque de prêts avec l'appui des banques de Charleroi, de la Banque Centrale de la Sambre, du Crédit Général Liégeois, de l'Union du Crédit et de la Banque (Charles) Bivort.

Les choses ne se déroulent pas mieux dans les autres provinces.

Sur la province de Namur pèsent lourdement les charges que lui impose la garnison allemande, ses exigences impérieuses, ses réglementations qui

frisent la tyrannie. Le petit commerce fait des affaires grâce à l'augmentation du nombre d'habitants mais les industries sont paralysées et les vivres commencent à manquer, au point que l'on a interdit l'exportation de pain en-dehors des fortifications. Les médecins manquent de certains médicaments et plusieurs enfants ont succombé à la diphtérie, faute de vaccin.

*

Toutes les universités de Belgique continuent à être fermées, ce qui cause un grand préjudice aux étudiants puisqu'ils risquent de perdre une année ; et on dit que les recteurs n'ordonnent pas leur réouverture parce qu'ils craignent que les jeunes, révoltés par nature, une fois réunis, ne commettent des excès qui provoquent l'ire des Allemands et leur fournissent un prétexte pour incendier les villes et fusiller les civils, lors d'une de ces orgies de

représailles, dont ils raffolent tant. Entretemps, les jeunes gens sont contraints à l'oisiveté forcée, perdent l'habitude de travailler et se découragent, pour autant qu'ils ne sombrent pas dans le vice. Il semble pourtant que l'on tente d'en rouvrir au moins une, si nous devons en croire une affiche collée à l'intérieur de l'église Sainte Gudule et qui dit :

"L'épreuve que traverse l'université de Louvain n'entraînera aucune interruption dans les années académiques. La date d'ouverture des cours de l'exercice 1914-1915 serait annoncée dès que possible. On prendra toutes les mesures afin qu'aucun étudiant ne subisse un retard dans ses examens et ses études, qui lui serait préjudiciable."

La Bibliothèque Royale est également fermée depuis le jour de l'entrée des Allemands (**N.d.T.** : à Bruxelles), parce que ses dirigeants se sont réfugiés on ne sait où. Le même phénomène se passe avec les

musées et le Conservatoire, même s'il y a suffisamment de professeurs pour ce dernier.

Roberto J. Payró

Copyright, 2015 : Bernard GOORDEN, pour la traduction française.

PAYRO ; « *La guerra vista desde Bruselas. Diario de un testigo* (40) », in LA NACION ; 26/04/1915.

Notes du traducteur (N.d.T.) :

« situation économique du pays, que j'ai déjà évoquée précédemment » :

29/9/1914 : PAYRO ; « *La guerra vista desde Bruselas. Diario de un testigo* (19) », in LA NACION ; 5/04/1915.

<http://idesetautres.be/upload/19140929%20PAYRO%20DIARIO%20DE%20UN%20TESTIGO%20FR.pdf>

9/10/1914 : PAYRO ; « *La guerra vista desde Bruselas. Diario de un testigo* (27) », in LA NACION ; 13/04/1915.

<http://idesetautres.be/upload/19141009%20PAYRO%20DIARIO%20DE%20UN%20TESTIGO%20FR.pdf>

15/10/1914 : PAYRO ; « *La guerra vista desde Bruselas. Diario de un testigo* (31) », in LA NACION ; 17/04/1915.

<http://idesetautres.be/upload/19141015%20PAYRO%20DIARIO%20DE%20UN%20TESTIGO%20FR.pdf>

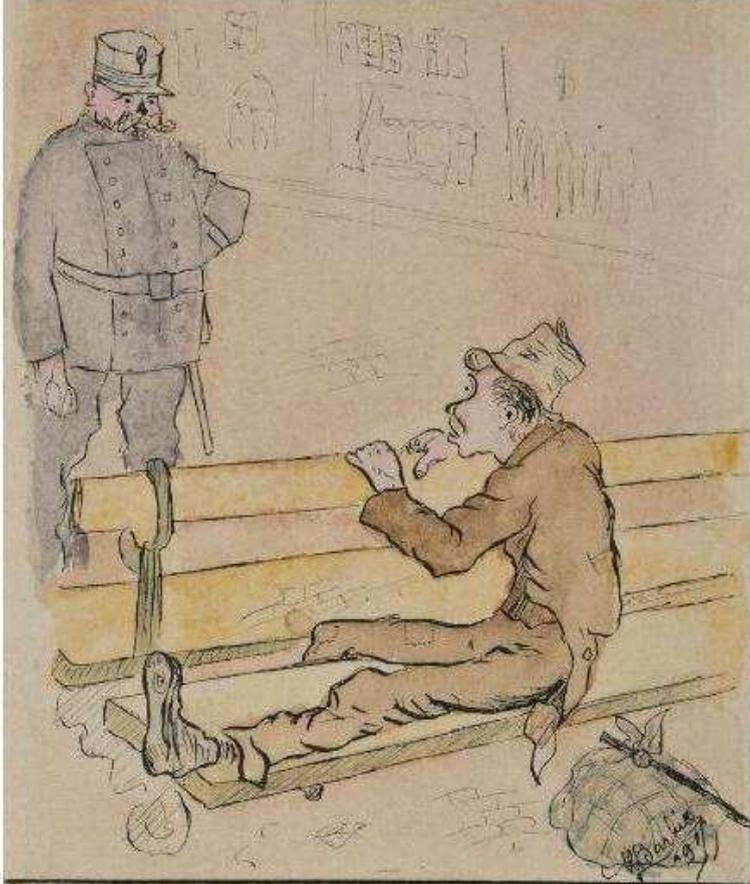
Ligue des locataires :

« *Aucun locataire ne peut être expulsé sans jugement ordonnant l'expulsion* » (art. II Ligue des Locataires, 1915 à Bruxelles) / postcard Royal Library of Belgium

http://www.europeana1914-1918.eu/en/europeana/record/9200310/BibliographicResource_3000093744535_source

<http://uurl.kbr.be/1036058?bt=europeanaapi>

"Aucun locataire ne peut être expulsé sans
jugement ordonnant l'expulsion."
(art. 7 loi de locataires 1915 à Bruxelles)



"De quoi? Circuler!!... (mais c'est mon
droit à moi) et vous ne pouvez m'expulser
sans jugement!... Bonsoir! Je connais
mon droit!"

« (...) afin que, en accord avec les industriels carolorégiens, il cherche les moyens de faire renaître l'activité dans la région houillère, voir e.a. :

LEMAIRE (A.) ; « *L'invasion allemande au pays de Charleroi* » ; Sobeli, S.A. ; Bruxelles ; 1930 (3^{ème} édition), 324 pages. (« Le ravitaillement et le marché noir », etc.) :

http://www.gilly.be/VictorVandeVonder/Invasion_allemande_1914.html

Grâce à l'admirable travail de Benoît Majerus et Sven Soupart, le *Journal de guerre (Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918)* de Paul MAX (cousin du bourgmestre Adolphe MAX) est accessible sur INTERNET – il a été publié aux Archives de la Ville de Bruxelles / Archief van de Stad Brussel en 2006 – ; il nous semble intéressant d'en comparer des passages avec certains événements évoqués par Roberto J. Payró.

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20Oguerre_de_Paul_Max_bdef.pdf

C'est ainsi que Paul MAX rapporte en date du :

Lundi 9 novembre 1914 (page 122. (...)) On m'a dit ce soir : « Oh ! dans trois semaines, ils seront partis ! ». Cela ne les empêche pas de s'installer chaque jour d'avantage, de rétablir les trains, le téléphone, le télégraphe, d'interdire le paiement des dettes françaises ou anglaises, et l'exportation des matériaux pouvant servir à la guerre (arrêtés affichés ce soir). Pour des gens qui vont partir dans trois semaines, ils n'ont pas l'air de préparer leurs valises ! Les cafés sont, en général, satisfaits de l'heure de grâce qu'on leur a accordée depuis hier. Malheureusement, les trams gardent leur ancien horaire (à 10 h, le dernier doit être rentré), ce qui empêche bien des gens de descendre en ville pendant la soirée.

Le Messager de Bruxelles, qui avait paru samedi, n'a plus reparu ni hier, ni aujourd'hui. Un nouveau journal, *La Belgique*, semble avoir un certain succès {ce succès n'a pas continué}. On achète beaucoup *Le Bien Public* de Gand, qui est assez intéressant.

Certaines affiches des autorités allemandes peuvent être notamment consultées en suivant le lien INTERNET :

<http://www.14-18.bruxelles.be/index.php/fr/affiches>

C'est le fruit d'une collaboration entre les Archives de la Ville de Bruxelles et le Musée de la Ville de Bruxelles.

Aux Commerçants

En vue de faciliter les opérations commerciales et la reprise de la vie économique, j'engage mes concitoyens à accepter provisoirement, au taux de la valeur ci-après indiquée, les pièces de monnaie allemandes :

NICKEL : 10 pfennigs = fr. 0-12 1/2 ;

ARGENT : 1 mark = fr. 1-25 ;

1 thaler = fr. 5-75 ;

5 marks = fr. 6-25 ;

OR : Couronne (10 marks) = fr. 12-50 ;

Double couronne (20 marks) = fr. 25-00.

Bruxelles, 50 août 1914.

Le Bourgmestre,
ADOLPHE MAX.

Aan de HANDELAARS

Ten einde de handelsverrichtingen te vergemakkelijken en om den gang van het economisch leven te hernemen, spoor ik het publiek aan voorloopig de Deutsche geldstukken aan te nemen, tegen de volgende waarde :

NICKEL : 10 pfennig = fr. 0-12 1/2 ;

ZILVER : 1 mark = fr. 1-25 ;

1 thaler = fr. 5-75 ;

5 mark = fr. 6-25 ;

GOUD : Kroon (10 mark) = fr. 12-50 ;

Dubbele kroon (20 mark) = fr. 25-00.

Brussel, 50 Augustus 1914.

De Burgemeester,
ADOLF MAX.

ORDONNANCE

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Attendu que la nécessité d'assurer, dans les circonstances actuelles, l'alimentation régulière de la population doit déterminer l'Administration communale à user du droit qui lui appartient de tarifer le prix du pain;

Vu l'arrêté royal du 25 janvier 1826 et l'article 90, 1^o, de la loi communale,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit aux boulangers ou autres débitants de vendre le pain, **QUELLE QUE SOIT SA QUALITÉ**, à un prix supérieur à **32 CENTIMES LE KILOGRAMME**.

ART. 2. — Toute contravention à la disposition ci-dessus sera punie des peines établies par l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Fait à Bruxelles, le 13 août 1914.

PAR LE COLLEGE.
Le Secrétaire,
M. VAUTHIER.

Le Collège,
Adolphe MAX.

VERORDENING

Het College van Burgemeester en Schepenen,

Gezien dat de noodzakelijkheid om, in de huidige omstandigheden, in de geregelde voeding der bevolking te voorzien, het Gemeentebestuur er toe moet bewegen van zijn recht gebruik te maken om den prijs van het brood te bepalen;

Gezien het koninklijk besluit van 25 Januari 1826 en artikel 90, 1^o, der gemeentewet,

BESLUIT :

ARTIKEL EÉN. — Het is den bakkers en andere verkoopers verboden het brood, **WELKE ZIJNE HOEDANIGHEID WEZE**, te verkoopen aan een prijs boven de **32 CENTIEMEN PER KILOGRAM**.

ART. 2. — Elke overtreding der voorgaande beschikking zal beteugeld worden met de straffen voorzien door artikel 1 der wet van 6 Maart 1818.

Gedaan te Brussel, den 13^{en} Augustus 1914.

VAN WEGE HET COLLEGE :
De Secretaris,
M. VAUTHIER.

Het College,
Adolf MAX.

Concernant la vie à Bruxelles, pendant la guerre 1914-1918, il est à noter que ce site, **trilingue**, propose, dans une rubrique « *Vie quotidienne* » (<http://www.14-18.bruxelles.be/index.php/fr/vie-quotidienne>), e.a. des textes concernant : alimentation ; divertissements ; engagements patriotiques ; femmes et enfants ; Occupation ; résistances et travail.

Source, également intéressante :

<http://warpress.cegesoma.be/fr>

Nous vous recommandons de consulter également le N°6 des « JOURNAUX DE GUERRE » (CEGESOMA, 2014 ; www.lesjournauxdeguerre.be) : « La Belgique a faim. Hiver 1914. L'Occupation plongent les Belges dans la misère ». Des fac-similés, comme du « *Quotidien* » (19/10/1914 : « *La disette de farine* »), y sont notamment joints.